

INSTRUCTIONS DE DEMANDE

DATE LIMITE POUR POSTULER POUR L'HIVER : 1ER NOVEMBRE

1. Consultez les publications ou les sites Web du Collège Dawson pour connaître la description des programmes.
2. Lisez et suivez attentivement les instructions.
3. Consultez le tableau des programmes offerts.
4. Téléchargez tous les documents et payez tous les frais requis. Tous les documents et le paiement doivent être reçus avant la date limite du 1er novembre.

Voir ci-dessous pour des instructions détaillées.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR L'HIVER

Pour être admis à n'importe quel programme cégep pour l'hiver, les candidats doivent détenir le diplôme d'études secondaires du Québec ou l'équivalent.

INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES : CANDIDATURE AU COLLÈGE DAWSON

ÉTAPE 1 – CRÉEZ VOTRE COMPTE DANS LE CENTRE DE CANDIDATURE ET REMPLISSEZ LA DEMANDE EN LIGNE.

Avant de remplir le formulaire en ligne, assurez-vous d'avoir en main votre acte de naissance et votre dossier scolaire. Répondez à chaque question.

Votre nom de famille et vos prénoms doivent être inscrits exactement tels qu'ils apparaissent sur votre acte de naissance. Il vous sera demandé de fournir une adresse e-mail valide. Les adresses e-mail Hotmail ne sont pas recommandées.

ÉTAPE 2 – SOUMETTRE LES FRAIS DE DEMANDE (ET LES FRAIS DE DOCUMENT, SI APPLICABLE)

Les candidats peuvent effectuer leur paiement en ligne en utilisant Visa ou MasterCard. Les candidats peuvent également payer par chèque certifié ou mandat-poste de 30,00 \$ (canadien) à l'ordre du Collège Dawson. Ces frais ne sont pas remboursables.

Les candidats présentant des diplômes universitaires hors Québec sont tenus de fournir des documents académiques officiels. Les étudiants doivent payer des frais supplémentaires non remboursables de 50,00 \$ pour l'évaluation de leurs diplômes pour des études complétées à l'extérieur du Canada. Ces frais peuvent être payés en ligne par Visa ou MasterCard ou par chèque certifié ou mandat-poste à l'ordre du Collège Dawson.

ÉTAPE 3 – SOUMETTRE LES DOCUMENTS REQUIS (CERTIFICAT DE NAISSANCE ET/OU DOCUMENTS DE STATUT DE CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA)

(Tous les documents sont soumis par voie électronique via le centre de candidature – aucune copie papier n'est acceptée)

Les candidats nés au Canada doivent soumettre :

- Né au Québec : une copie claire de l'acte de naissance délivré par le Directeur de l'état civil (<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca>).
- Né dans une autre province canadienne : une copie claire de l'acte de naissance délivré par la province. Dans le cas contraire, indiquez les noms complets des parents. indiqué sur le certificat.

Les candidats nés à l'extérieur du Canada doivent soumettre :

- une copie claire de l'acte de naissance officiel délivré par l'État, indiquant les noms des parents et accompagné du document officiel en anglais ou Traduction française le cas échéant ;
- une copie claire des deux côtés du document de citoyenneté canadienne ou de la carte de résident permanent. (Remarque : une copie d'un passeport canadien n'est pas acceptée) ;
- pour les candidats résidant au Canada qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents : une copie claire des documents délivrés par Citoyenneté et Immigration Canada;
- le cas échéant, une copie claire du Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou une copie de la carte d'assurance-maladie du Québec d'un parent;
- Les candidatures des étudiants internationaux ne sont pas acceptées pour le semestre d'hiver à moins qu'ils n'aient déjà leur niveau collégial. _____ CAQ, Permis d'études et preuve d'assurance maladie valide jusqu'à la fin de la session d'hiver (31 mai 2021).

ÉTAPE 4 – SOUMETTRE LES DOCUMENTS ÉDUCATIFS REQUIS

Les candidatures seront évaluées selon le (S) RECORD(S) ACADÉMIQUE(S). Les candidats doivent soumettre les documents suivants pour prouver leur scolarité actuelle et passée :

Candidats ayant des études secondaires au Québec

- Les candidats actuellement inscrits en secondaire V (enseignement régulier) doivent soumettre une copie claire de leur plus récent diplôme de secondaire V. résultats, y compris les codes de cours provinciaux. **REMARQUE** : Ceci n'est pas requis si l'école secondaire/la commission scolaire a une entente avec le Collège pour le transfert électronique des notes de mi-année de la 5e secondaire. Ceci est indiqué lorsque vous sélectionnez votre école dans la section Formation académique de la candidature. Les candidats actuellement inscrits dans un centre secondaire d'éducation des adultes doivent soumettre un avis de l'école indiquant tous les éléments suivants :
 - liste des cours en cours;
 - les notes à ce jour, si disponibles ;
 - la date d'achèvement proposée ;
 - confirmation que le ou les cours satisferont à toutes les exigences d'admission au diplôme d'études secondaires et au cégep d'ici le 30 décembre 2020.
- Les candidats qui ont déjà complété leur diplôme d'études secondaires du Québec – un bulletin scolaire n'est pas requis.
- Les candidats ayant des études postsecondaires (collégiales ou universitaires) doivent soumettre des relevés de notes officiels, y compris les cours en cours.

Candidats ayant des études secondaires hors Québec

- Doit soumettre un relevé de notes cumulatif certifié pour au moins les 2 dernières années d'études secondaires (secondaires) officiellement traduit en Anglais ou français si nécessaire;
- Doit soumettre une copie claire du diplôme ou du certificat d'études, s'il est complété ;
- Les candidats actuellement inscrits au secondaire doivent soumettre le bulletin de mi-année avec les notes, les crédits complétés et à compléter, les moyennes de classe si disponibles, la note de passage, votre rang et la date prévue d'obtention du diplôme ;
- Les candidats ayant des études postsecondaires (collégiales ou universitaires) doivent soumettre des relevés de notes officiels, y compris les cours en cours.

Vous devrez peut-être également soumettre un ou plusieurs des éléments suivants en plus de ce qui précède :

- **LETTRE D'INTENTION** : Une lettre d'intention est obligatoire pour l'admission à des programmes spécifiques (voir le tableau des programmes à l'intérieur et se référer à pages Web du programme pour obtenir des directives sur ce que la lettre doit contenir).
- **LETTRE D'INTENTION POUR ÉTUDES INTERROMPUES** : Pour les étudiants qui n'ont pas étudié à temps plein depuis un semestre ou plus, il est recommandé de soumettre une lettre d'intention expliquant pourquoi vous avez interrompu vos études et ce qui vous a motivé à postuler au programme choisi. Vous pouvez également inclure toute information justificative permettant de clarifier votre dossier académique (par exemple, certificats médicaux, notes de conseillers d'orientation ou de conseillers, etc.).
- **TOEFL/IELTS** : Pour les résidents non permanents, si vous avez complété vos études à l'extérieur du Canada, et si vos deux langues maternelles et votre langue d'enseignement n'est pas l'anglais, vous devez soumettre les résultats du test d'anglais comme langue étrangère (TOEFL) ou du système international de test de langue anglaise (IELTS), ou faire envoyer les résultats directement, au plus tard le 1er novembre 2020. .
- **HANDICAP** : Les candidats ayant des besoins spéciaux doivent consulter les sites Web de chaque collège pour obtenir des informations sur les services disponibles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les FRAIS DE SCOLARITÉ seront facturés selon un barème réglementé par le gouvernement du Québec si vous êtes un étudiant international titulaire d'un visa. Les frais varient de 12 118 \$ à 18 786 \$ par année selon votre programme (les frais sont sujets à changement).

NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Une fois accepté, des frais de 3 016 \$ par année (sujets à changement) vous seront facturés si vous n'êtes pas en mesure de prouver que vous ou votre parent/tuteur légal êtes un résident du Québec. Si vous êtes né au Québec, vous êtes exempté de ces frais (votre acte de naissance le confirmera). Le Collège déterminera si vous devez soumettre une preuve de votre statut au Québec. Si tel est le cas, vous recevrez un formulaire approprié à remplir et à retourner avec certains documents originaux, ou vous recevrez une facture. **REMARQUE** : Cela ne s'applique pas aux étudiants internationaux qui doivent payer les frais décrits dans le paragraphe précédent.

AIDE FINANCIÈRE : Des prêts et bourses gouvernementaux sont disponibles pour les étudiants qualifiés (citoyens canadiens ou résidents permanents). Pour plus de détails, contactez le bureau d'aide financière de chaque collège.

AIDE À LA CANDIDATURE : Si vous avez des questions concernant votre candidature, contactez le bureau des admissions au 514 933-1234.

**DATE LIMITE POUR DEMANDER ET SOUMETTRE TOUS LES DOCUMENTS ET PAIEMENT(S) REQUIS :
1ER NOVEMBRE**